

4 - Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - Ajustement de tarif pour un produit promotionnel

Dans le cadre de ses actions de promotion et de communication, la Ville de Besançon propose à ses partenaires, notamment à l'Office de Tourisme, de disposer d'un dépôt-vente de différents objets participant à l'image et à la notoriété de Besançon, en application d'une convention-cadre de partenariat autorisée par le Conseil Municipal du 9 juillet 2009.

La liste des produits mis en vente pour 2011 présentée dans la délibération générale des tarifs votée par le Conseil Municipal le 9 décembre 2010, prévoyait notamment la vente de la bouteille nomade dite Eau de poche, présentée à l'occasion de la journée de l'eau du 22 mars 2011 par la Ville de Besançon pour valoriser l'eau du robinet.

Suite à la livraison du produit, il est proposé d'ajuster le tarif de vente de la bouteille nomade, dite Eau de poche, comme suit :

Eau de poche (bouteille nomade)	Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre (> à 10) à associations ou organismes partenaires	Prix de vente au public
Nouveau tarif proposé	1,50 €	2,50 €

II - Fixation d'un tarif de participation à un repas pour une manifestation festive

Le service Vie Associative organise le 24 juin 2011 à partir de 19 h une manifestation festive à l'intention des associations sur le site du Fort de Bregille.

Il est proposé de fixer à 5 € par personne la participation au repas qui sera organisé à cette occasion.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions de tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 1 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.